

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil à huis clos et par visioconférence, lundi le 3 mai 2021 à 19 h 30.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **COVID-19 - Séance ordinaire du 3 mai 2021 à huis clos et par visioconférence**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal(aux) – Adoption**
  - a) Procès-verbaux des 6 et 12 avril 2021 – Adoption
    - a.1) Résolution 5464.03.21 – 635-665 rue Audet – Modification
    - a.2) Résolution 5517.04.21 – 4912 rue Principale – Garderie; modification de l'apparence; modification
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Avril 2021
  - b) Aide aux familles – Couches lavables
    - b.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel (retiré)
  - b) Formation(s) – Autorisation
    - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès virtuel
    - b.2) Infotech – Comptabilité; mise à jour
  - c) Club de soccer Bon-Conseil – Commandite 2021
  - d) Autorité des marchés publics (AMP) – Traitement des plaintes; politique; modification
  - e) Semaine de la santé mentale 2021 – Proclamation
  - f) Infotech – Banque d'heures 2021
  - g) MRC – Coordination régionale en sécurité civile

## 8) Règlements municipaux

- a) Règl. 450-1 – Article 39.1; collectes spéciales pour l'enlèvement des gros rebuts; ajout
  - a.1) Dépôt et présentation
  - a.2) Règl. 450-1 – Avis de motion
- b) Règl. 437-21 – Zonage; modification; art. 89 et 90; fenêtre et revêtement
  - b.1) Projet 2
- c) Règl. 437-20.1 – Zonage – Art. 69; camions de cuisine; modification
  - c.1) Projet 2
- d) Règl. 259-11 – Tarification des permis; modification
  - d.1) Adoption
- e) Règl. 474 – Règlement d'emprunt; garage municipal; agrandissement et abri pour abrasifs (reporté)
- f) Règl. 413-8 – Ententes promoteurs; modification
  - f.1) Adoption
- g) Règl. 436-3 – Implantation résidentielle; rue des Bouleaux
  - g.1) Projet 2
- h) Règl. 437-22 – Zone ADPi-2; ajout
  - h.1) Dépôt et présentation
  - h.2) Projet 1
  - h.3) Règl. 437-22.1 – Avis de motion
- i) Règl. 321-8 – PIIA; chapitre 10; nouvelles constructions; secteurs bâtis; ajout
  - i.1) Dépôt et présentation
  - i.2) Projet 1
  - i.3) Règl. 321-8.1 – Avis de motion
- j) Règl. 465-2 – Gestion contractuelle; article 7.9; mesures favorisant les biens et les services québécois; ajout/annexe V; modification
  - j.1) Dépôt et présentation
  - j.2) Avis de motion

## 9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme (reporté)
- b) Dérogation(s) mineure(s)
  - b.1) S. Cournoyer, 1685 rue Talbot – Implantation de garage
  - b.2) A. Carpentier, 1520 rue Talbot – Agrandissement de garage
  - b.3) Forest, M., 1340 rue des Bouleaux – Marge de recul avant
  - b.4) P. Lamarche, 45 rue St-Damase – Agrandissement en marge avant (reporté)
- c) Permis de construction – Avril 2021 et comparatifs 2020-2021

## 10) Urbanisme – PIIA

- a) Rénovations résidentielles – Design architectural; mandats
- b) V. Rivest – Construction multilogements; lots 6 390 925 et 6 390 926 rue Audet
- c) L. Verrier, 2665 chemin Terra-Jet – Agrandissement bâtiment industriel
- d) É. Leroux, 4485 rue Principale – Changement de fenêtres

**11) Travaux publics**

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (19/04/2021); dépôt
  - a.1) Laser – Achat
  - a.2) Afficheur de vitesse fixe – Achat
  - a.3) Bell Canada – Demande de consentement municipal
- b) Soumissions – Attributions
  - b.1) Marquage de chaussée 2021 – Mandat
  - b.2) Inspection des bornes d’incendie 2021 – Mandat
- c) Piste cyclable – Arpenteur; mandat
- d) Cours d’eau Le Chicot (Janelle branche 4) – Bassin versant; mandat
- e) Abri d’abrasifs – Architecte; mandat

**12) Aqueduc/égout**

- a) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) – Phase I (rue St-Louis); contrôle qualité; mandat
- b) TECQ 2019-2023 – Programmation
- c) Centre de valorisation des eaux (CVE) – Suppresseur à piston rotatif; achat

**13) Service incendie & sécurité publique**

- a) Rapport des sorties – Avril 2021

**14) Office d'habitation Drummond (OHD)**

- a) Révision budgétaire 2020 et 2021

**15) Loisirs et Commandites**

- a) Comité des loisirs et des sports
  - a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
- b) Art et culture
  - b.1) Bibliothèque
    - b.1.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
  - b.2) Réseau Biblio – Représentant 2021-2022
- c) Parc Samuel – Mobilier urbain; acquisition
- d) Camp de jour – Programme d’intégration STG – 2021

**16) Certificat de disponibilité**

- a) Certificat de disponibilité C-07/21

**17) Période de questions**

**18) Correspondance**

**19) Levée de l’assemblée**

---

**1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 3 mai par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne, Sylvain Baron et Sylvain Jacques, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie

Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle jusqu'au 7 mai 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5525.05.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

5526.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **3. CONSEIL**

### **a) Rapport de la mairesse**

- Bulletin municipal d'avril a été livré
- Travaux majeurs (rue St-Louis)
- Mots de sympathie pour une employée municipale
- Demande de permis (procédure via le bulletin municipal)
- Carte Accès-Loisir (gratuité)
- Collecte des gros rebuts (10 mai 2021)
- Semaine de la santé mentale (3 au 9 mai 2021)

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Pas de période de questions; huis clos)

#### **5. PROCÈS-VERBAL(AUX) – ADOPTION**

##### **a) Procès-verbaux des 6 et 12 avril 2021 – Adoption**

5527.05.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter le procès-verbal amendé du 6 avril 2021 tel que déposé;
- d'adopter le procès-verbal amendé du 12 avril 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

##### **a.1) Résolution 5464.03.21 – 635-665 rue Audet; modification**

5528.05.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution 5464.03.21 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 16 mars 2021);

Considérant que la demande porte sur la construction de deux habitations unifamiliales jumelées sises sur les lots 6 390 921 et 6 390 920 (au 635-655 rue Audet);

Considérant que la façade avant du bâtiment présente du fibrociment couleur perle grise, du revêtement extérieur en bois d'ingénierie (Canoxel) à imitation de bois couleur « Red fox » ainsi que du soffite de couleur noire;

Considérant que le plan d'aménagement paysager présente deux types de fleurs, un arbuste et un arbre en façade;

5464.03.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande visant la construction de deux habitations unifamiliales jumelées sises sur les lots 6 390 921 et 6 390 920 (au 635-655 rue Audet), tel que proposé au CCU du 16 mars 2021.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

(Contre : Sylvain Jacques et Annie Gentesse) »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers  
(Contre : Sylvain Jacques et Annie Gentesse)»

**a.2) Résolution 5517.04.21 – 4912 rue Principale – garderie; modification de l'apparence; modification**

5529.05.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution 5517.04.21 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU 35.04.21);

Considérant que la demande vise la rénovation d'un bâtiment à usage mixte (commercial et résidentiel) servant de garderie éducative sur le lot 4 335 462 (4912 rue Principale);

Considérant que les fenêtres coulissantes sont permises au règlement de zonage pour les bâtiments à usage commercial;

Considérant que les autres éléments de la proposition sont conformes à l'ensemble des règlements applicables;

5517.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accepter la demande telle que déposée;
- d'entreprendre la modification du règlement de zonage pour interdire les fenêtres coulissantes sur les bâtiments commerciaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

(Contre : Annie Gentesse) »

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

(Contre : Annie Gentesse et Sylvain Jacques; M. Jacques mentionne que le règlement du PIIA aurait permis de refuser ladite demande.)

**6. COMPTABILITÉ**

**a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Avril 2021**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5530.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'avril 2021, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Avril 2021 .....	141 742,32 \$
Déboursés directs .....	Avril 2021 .....	32 121,39 \$
Dépenses préautorisées .....	Avril 2021 .....	21 156,68 \$
Rémunération globale .....	Avril 2021 .....	206 036,68 \$
Remboursement des dépenses/km .....	Avril 2021 .....	0,00 \$

**Total : .....401 057,07 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Aide aux familles – Couches lavables**

**b.1) Remboursement** (retiré)

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

**a) Gestion du personnel** (retiré)

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) –  
Congrès virtuel**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5531.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (458,75 \$ taxes incluses par personne) et les autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale à la formation «ADMQ – La grande Webdiffusion gestion municipale», dispensée du 15 au 17 juin 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) Infotech – Comptabilité; mise à jour**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5532.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (281,69 \$ taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour madame Dominique Racine à la formation « Infotech – Atelier de formation en ligne 2021 », dispensée les 18 et 20 mai 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Club de soccer Bon-Conseil – Commandite 2021**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5533.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ au club de soccer Bon-Conseil à titre de contribution municipale pour la saison 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Autorité des marchés publics (AMP) – Traitement des plaintes;  
politique; modification**

Dépôt est fait du projet de politique amendée portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite

1) d'une demande de soumission publique ou 2) d'un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour des contrats dont la valeur est de 105 700 \$ ou plus et annexe 1 amendée.

5534.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, telle que déposée la procédure amendée portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite 1) d'une demande de soumission publique ou 2) d'un avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour des contrats dont la valeur est de 105 700 \$ ou plus et annexe 1 amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Semaine de la santé mentale 2021 – Proclamation**

Considérant que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

5535.05.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Infotech – Banque d'heures 2021**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5536.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Infotech concernant l'ajout d'une banque d'heures supplémentaires (option 26 heures) pour la formation,



l'installation et/ou la programmation associées aux logiciels municipaux au coût de 2 253,51 \$ (taxes incluses);

- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**g) MRC – Coordination régionale en sécurité civile**

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Drummond a créé un comité de Sécurité civile;

Considérant que, lors d'évènement majeur, le personnel des municipalités pourrait être surchargé par les tâches à effectuer;

Considérant qu'il y a une volonté du conseil des maires, d'assurer une coordination régionale en Sécurité civile, tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en commun certaines ressources;

Considérant qu'il serait avantageux que la MRC se dote d'un plan régional en Sécurité civile;

Considérant que la MRC peut offrir un support en Sécurité civile, incendie, communication, géomatique et autres, aux municipalités;

5537.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accorder à la MRC de Drummond la coordination régionale en Sécurité civile tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement;
- que la MRC assure une coordination et un support des activités en Sécurité civile à l'échelle régionale;
- que la Municipalité collabore et fournisse les renseignements nécessaires à la réalisation de cette tâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**a) Règl. 450-1 – Article 39.1; collectes spéciales pour l'enlèvement des gros rebuts; ajout**

**a.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 450-1, lequel a pour objet d'ajouter l'article 39.1 au règlement 450 relatif aux collectes spéciales pour l'enlèvement des gros rebuts, est faite et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement 450-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**a.2) Règl. 450-1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement 450-1, lequel a pour objet d'ajouter l'article 39.1 au règlement 450 relatif aux collectes spéciales pour l'enlèvement des gros rebuts, est faite et copie remise aux membres du conseil.

**b) Règl. 437-21 – Zonage; modification; art. 89 et 90; fenêtre et revêtement**

**b.1) Projet 2**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5088.06.20, lequel prévoit la possibilité de tenir des consultations publiques écrites dans le cadre du processus d'adoption des règlements municipaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire causée par la COVID-19;

Considérant les résultats des consultations publiques écrites tenues du 23 avril au 1<sup>er</sup> mai 2021;

Copie est remise aux membres du conseil.

5538.05.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-21.1, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Règl. # 437-20.1 – Zonage – Art. 69; camions de cuisine; modification**

**c.1) Projet 2**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5438.03.21 adoptant le projet 1 du règlement 437-20, lequel a pour objet de modifier le texte de l'article 69 du règlement de zonage 437 concernant les normes encadrant les camions de cuisine, et ce, afin de clarifier certaines dispositions requises pour l'implantation d'un camion de cuisine sur le territoire;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5088.06.20, lequel prévoit la possibilité de tenir des consultations publiques écrites dans le cadre du processus d'adoption des règlements municipaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire causée par la COVID-19;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenues du 7 au 15 avril 2021;

Copie est remise aux membres du conseil.

5539.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-20.1, lequel a pour objet de modifier le texte de l'article 69 du règlement de zonage 437 concernant les normes encadrant les camions de cuisine, et ce, afin de clarifier certaines dispositions requises pour l'implantation d'un camion de cuisine sur le territoire;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers.

*Note : M. Baron se retire des discussions puisqu'il est propriétaire d'un camion de cuisine; départ 20 h 43 – retour 20 h 44.*

**d) Règl. 259-11 – Tarification des permis; modification**

**d.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné le 6 avril 2021;

Considérant que le projet de règlement 259-11, lequel a pour objet de préciser la tarification applicable aux permis, certificats et procédures faites dans le cadre de la réglementation d'urbanisme, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 6 avril 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5540.05.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement 259-11, lequel a pour objet de préciser la tarification applicable aux permis, certificats et procédures faites dans le cadre de la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Règl. # 474 – Règlement d'emprunt; garage municipal; agrandissement et abri pour abrasifs (reporté)**

**f) Règl. 413-8 – Ententes promoteurs; modification**

**f.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné le 6 avril 2021;

Considérant que le projet de règlement 413-8, lequel a pour objet de modifier les annexes E et F du règlement 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales et d'ajouter l'annexe G pour préciser les dispositions applicables à l'aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 6 avril 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

5541.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement 413-8, lequel a pour objet de modifier les annexes E et F du règlement 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales et d'ajouter l'annexe G pour préciser les dispositions applicables à l'aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**g) Règl. 436-3 – Implantation résidentielle; rue des Bouleaux**

**g.1) Projet 2**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5490.04.21 adoptant le projet 1 du règlement 436-3, lequel a pour objet d'ajouter une note au tableau présent à l'article 49 du règlement de lotissement 436 afin de clarifier la profondeur minimale applicable sur un côté de la rue des Bouleaux afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5088.06.20, lequel prévoit la possibilité de tenir des consultations publiques écrites dans le cadre du processus d'adoption des règlements municipaux pendant la période d'état d'urgence sanitaire causée par la COVID-19;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre des consultations publiques écrites tenues du 14 au 21 avril 2021;

Copie est remise aux membres du conseil.

5542.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 436-3, lequel a pour objet d'ajouter une note au tableau présent à l'article 49 du règlement de lotissement 436 afin de clarifier la profondeur minimale applicable sur un côté de la rue des Bouleaux afin de permettre la construction d'habitation unifamiliale;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**h) Règl. 437-22 – Zone ADPi-2; ajout**

**h.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 437-22, lequel a pour objet d'ajouter la zone agricole dynamique ADPi-2 afin d'y permettre spécifiquement l'usage « industrie de transformation de cannabis et de chanvre » est faite.

Dépôt du projet de règlement 437-22 est fait et copie remise aux membres du conseil.

## **h.2) Projet # 1**

5543.05.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-22, lequel a pour objet d'ajouter la zone agricole dynamique ADPi-2 afin d'y permettre spécifiquement l'usage « industrie de transformation de cannabis et de chanvre »;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **h.3) Règl. 437-22.1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement 437-22.1, lequel a pour objet d'ajouter la zone agricole dynamique ADPi-2 afin d'y permettre spécifiquement l'usage « industrie de transformation de cannabis et de chanvre ».

## **i) Règl. 321-8 – PIIA; chapitre 10; nouvelles constructions; secteurs bâtis; ajout**

### **i.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 321-8, lequel a pour objet d'ajouter un dixième chapitre au règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une harmonisation pour tout nouveau bâtiment s'implantant dans un secteur déjà construit est faite.

Dépôt du projet de règlement 321-8 est fait et copie remise aux membres du conseil.

### **i.2) Projet 1**

5544.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 321-8, lequel a pour objet d'ajouter un dixième chapitre au règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une harmonisation pour tout nouveau bâtiment s'implantant dans un secteur déjà construit;

- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**i.3) Règl. 321-8.1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement 321-8.1, lequel a pour objet d'ajouter un dixième chapitre au règlement 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une harmonisation pour tout nouveau bâtiment s'implantant dans un secteur déjà construit.

**j) Règl. 465-2 – Gestion contractuelle; article 7.9; mesures favorisant les biens et les services québécois; ajout/annexe V; modification**

**j.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 465-2, lequel a pour objet d'ajouter l'article 7.9 lequel a pour objet de favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique de 105 700 \$ est faite.

Dépôt du projet de règlement 465-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**j.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement 465-2, lequel a pour objet d'ajouter l'article 7.9 lequel a pour objet de favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique de 105 700 \$.

**9. URBANISME – DOSSIERS**

**a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (20/04/2021); dépôt (reporté)**

**b) Dérogation(s) mineure(s)**

**b.1) S. Cournoyer, 1685 rue Talbot – Implantation de garage**

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. : p.-v. CCU - résol. 10.02.21);

Considérant les résultats des consultations publiques écrites tenues du 25 mars au 9 avril 2021;

5545.05.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accorder la dérogation mineure autorisant la construction d'un garage sur le lot 4 333 950 tel que soumis par le requérant, et ce, avec une marge de recul latérale de 7 mètres au lieu de 8 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) A. Carpentier, 1520 rue Talbot – Agrandissement de garage**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU 15.03.21);

Considérant les résultats des consultations publiques écrites tenues du 14 avril au 29 avril 2021;

5546.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accorder la dérogation mineure autorisant l'agrandissement du garage du demandeur pour la propriété située au 1520 rue Talbot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.3) Forest, M., 1340 des Bouleaux – Marge de recul avant**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU 31.03.21);

Considérant les résultats des consultations publiques écrites tenues du 14 avril au 29 avril 2021;

5547.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accorder la dérogation mineure autorisant une marge de recul avant de 7.48 m au lieu de 7.62 m tel que prévu au règlement pour la propriété sise au 1340 rue des Bouleaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.4) P. Lamarche, 45 rue St-Damase – Agrandissement en marge avant (reporté)**

**c) Permis de construction – Avril 2021 et comparatifs 2020-2021**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'avril 2021 et du comparatif avec l'année 2020 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

**10. URBANISME - PIIA**

**a) Rénovations résidentielles – Design architectural; mandats**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21;

5548.05.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Plan J inc. concernant une banque d'heures pour des consultations dans le cadre de projets résidentiels concernés par le PIIA, selon les termes et conditions de l'offre datée du 28 avril 2021 et pour un montant d'environ 9 198 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) V. Rivest – Construction multilogements; lots 6 390 925 et 6 390 926 rue Audet**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 20 avril 2021);

5549.05.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande visant la construction d'un bâtiment multilogements sur les lots 6 390 925 et 6 390 926, tel que proposé au CCU du 20 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) L. Verrier, 2665 chemin Terra-Jet – Agrandissement bâtiment industriel**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 20 avril 2021);



Considérant la demande visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 2665 chemin Terra-Jet;

Considérant la problématique actuelle concernant l'éclairage extérieur du bâtiment industriel du demandeur;

5550.05.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'accepter la demande visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 2665 chemin Terra-Jet, tel que proposé au CCU du 20 avril 2021;
- d'informer le demandeur quant à la réglementation sur l'orientation de l'éclairage extérieur de son bâtiment actuel et du bâtiment qui fait l'objet de la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) É. Leroux, 4485 rue Principale – Changement de fenêtres**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 20 avril 2021);

Considérant que la demande vise la modification des fenêtres sur l'ensemble de l'immeuble;

5551.05.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accepter la demande visant la modification des fenêtres sur l'ensemble de l'immeuble, et ce, selon les modèles de fenêtres présentés à la proposition # 1 du document # 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**11. TRAVAUX PUBLICS**

**a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (19/04/21); dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 19/04/2021 est fait.

**a.1) Laser – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/04/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5552.05.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de la firme SITECH QM pour l'achat d'un « laser 1 pente à nivellement automatique en horizontal et vertical », et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 16 avril 2021 et pour un montant estimé de 3 213,55 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.2) Afficheur de vitesse fixe – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/04/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5553.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition de la firme KALITEC pour l'achat d'un afficheur de vitesse fixe, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 19 avril 2021 et pour un montant estimé de 6 580,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.3) Bell Canada – Demande de consentement municipal**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/04/2021);

Considérant la demande de consentement municipal transmise par l'entreprise Bell Canada pour l'installation de nouveaux câbles de téléphone et de télécommunication sur le toron existant sur le rang 3 Simpson;

5554.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de consentir à l'installation de nouveaux câbles de téléphone et de télécommunication sur le toron existant sur le rang 3 Simpson;
- d'autoriser le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Soumissions – Attributions**

**b.1) Marquage de chaussée 2021 – Mandat**

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 15 avril 2021;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5555.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accorder à la firme Lignes Maska le contrat relatif au marquage de chaussée du réseau routier de la municipalité pour la saison 2021, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 15 avril 2021 et pour les sommes suivantes :
  - Prix unitaire : 0,233 \$/m (taxes incluses)
  - Prix global : 20 900,10 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) Inspection des bornes d'incendie 2021 – Mandat**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/04/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5556.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'accorder à la firme Aqua data inc. le contrat relatif à l'inspection des bornes-fontaines de la Municipalité, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 6 avril 2021, et pour un montant de 4 305,82 \$ (taxes incluses), soit 35,29 \$ par borne (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Piste cyclable – Arpenteur; mandat**

Considérant la nécessité pour la Municipalité d'inscrire des servitudes de passages sur les lots 4 333 729, 6 366 765 et 4 333 731 pour le passage de la piste cyclable;

Considérant la nécessité de faire appel à un arpenteur-géomètre;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5557.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de faire appel aux services de la firme Dubé, Arpenteurs-Géomètres, pour effectuer les travaux d'arpentage estimés à 5 576,30 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Cours d'eau Le Chicot (Janelle branche 4) – Bassin versant; mandat**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5176.08.20 du 10 août 2020, laquelle initiait le processus visant des travaux d'entretien du cours d'eau Le Chicot (Janelle branche 4);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5558.05.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition du Bureau de l'écologie appliquée pour la réalisation d'un rapport visant à déterminer le bassin versant dans le cadre des travaux de nettoyage (projet Gc-427) du cours d'eau Le Chicot (Janelle branche 4), selon les termes et conditions de l'offre datée du 2 mai 2021 et pour un montant d'environ 698,13 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Abri d'abrasifs – Architecte; mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5559.05.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'accepter la proposition de la firme BGA architectes pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du nouvel entrepôt d'abrasif, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 26 avril 2021 et pour un montant de 17 246,25 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**12. AQUEDUC / ÉGOUT**

**a) Plan directeur aqueduc égout (PDAE) phase I (rue Saint-Louis) – Contrôle qualité; mandat**

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions faite le 20 avril 2021;

Considérant qu'EXP est la soumissionnaire ayant obtenu le meilleur ratio suite aux évaluations de soumissions;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 19/04/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5560.05.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition d'EXP, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 20 avril pour un montant de 83 162,85 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) TECQ 2019-2023 – Programmation**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

5561.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Centre de valorisation des eaux (CVE) – Suppresseur à piston rotatif; achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5562.05.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition de l'entreprise Aerzen Canada pour l'achat d'un Suppresseur à piston rotatif, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 29 avril 2021 et pour un montant estimé de 12 691,57 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **a) Rapport des sorties – Avril 2021**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'avril 2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

### **14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

#### **a) Révision budgétaire 2020 et 2021**

5563.05.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'approuver les budgets révisés de l'Office d'habitation Drummond pour les immeubles du 45 et 55 rue Boisvert, le tout représentant un déficit d'opération pour l'année 2020 de 127 322 \$ et une contribution municipale de 12 732 \$;
- d'approuver les budgets révisés de l'Office d'habitation Drummond pour les immeubles du 45 et 55 rue Boisvert, le tout représentant un déficit d'opération pour l'année 2021 de 93 309 \$ et une contribution municipale de 9 330 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **15. LOISIRS & COMMANDITES**

#### **a) Comité des Loisirs et des Sports**

**a.1) Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

#### **b) Art et Culture**

**b.1) Bibliothèque**

**b.1.1) Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

**b.2) Réseau Biblio – Représentant 2021-2022**

5564.05.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de désigner madame Annie Gentesse, conseillère, à titre de représentante municipale sur le dossier et monsieur Maxime Julien-

Ouellet, coordonnateur aux loisirs, comme responsable de la bibliothèque pour la période 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Parc Samuel – Mobilier urbain; acquisition**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/21 émis;

5565.05.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement de la facture 30703 de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette Inc. datée du 10 avril 2021 et d'un montant de 27 938,93 \$, taxes incluses, pour les biens et services fournis pour le parc Samuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Camp de jour – Programme d'intégration STG – 2021**

Dépôt d'une correspondance de la Municipalité de Saint-Germain concernant le paiement des frais supplémentaires associés à l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers dans les camps de jours offerts sur le territoire de Saint-Germain est fait.

Considérant que la demande vise à garantir le paiement par la Municipalité desdits frais;

5566.05.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de consentir à la demande de la Municipalité de Saint-Germain;
- de s'engager à rembourser à la Municipalité de Saint-Germain la balance des frais nécessaires à la rémunération de l'intervenant pour les enfants ayant des besoins particuliers qui sont résidents de la Municipalité, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/21**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 3 mai 2021

Lucie Roberge  
Directrice générale/Secr.-trésorière

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Pas de période de questions; huis clos)

**18. CORRESPONDANCE**

Avis est donné par la directrice générale que la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été dument transmise aux membres du conseil.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 10.

Signé :

---

Hélène Laroche, *mairesse*

---

Me Louis-Philippe Caron, *greffier*